

08 oct 2010 -13:04

Conseil des ministres du 8 octobre 2010

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 8 octobre 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 8 octobre 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

08 oct 2010 -13:04

Appartient à [Conseil des ministres du 8 octobre 2010](#)

Transport par voie navigable

Accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions en vue de la promotion du transport par voie navigable

Accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions en vue de la promotion du transport par voie navigable

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions en vue de l'exécution des Règlements des Communautés européennes relatifs à une politique de capacité des flottes communautaires dans la navigation intérieure en vue de promouvoir le transport par voie navigable.

Cet accord de coopération vise à exécuter le Règlement CE n°718/99 du Conseil du 29 mars 1999.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé l'avant-projet de loi qui porte assentiment à cet accord de coopération. Il est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

08 oct 2010 -13:04

Appartient à [Conseil des ministres du 8 octobre 2010](#)

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

08 oct 2010 -13:04

Appartient à [Conseil des ministres du 8 octobre 2010](#)

La Haye

Achat d'une nouvelle Chancellerie à La Haye

Achat d'une nouvelle Chancellerie à La Haye

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé l'achat d'une nouvelle chancellerie à La Haye (Pays-Bas).

Aux Pays-Bas, la Belgique loue depuis 10 ans une chancellerie. L'importance des loyers payés, la stabilité politique et économique des Pays-Bas et les problèmes logistiques liés à l'arrivée de la biométrie et de la cage de Faraday ont conduit à l'étude de faisabilité d'un achat immobilier.

C'est pourquoi le Conseil des ministres a marqué son accord pour l'achat d'un immeuble entièrement rénové, qui permettrait en outre d'accueillir la Région de Bruxelles-Capitale et l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) qui ont marqué leur volonté d'y être localisées.

Cette opération immobilière serait rentabilisée en 20 ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

08 oct 2010 -13:04

Appartient à [Conseil des ministres du 8 octobre 2010](#)

Sécurité routière

Financement du suivi de la politique de sécurité routière des zones de police

Financement du suivi de la politique de sécurité routière des zones de police

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à attribuer au SPF Mobilité et Transports le financement nécessaire pour assurer le suivi de la politique de sécurité routière des zones de la police locale et de la police fédérale.

Le projet prévoit de débloquer 300.000 euros pour l'année 2010. Ce montant sera destiné à l'engagement de collaborateurs qui seront chargés d'une mission de conseil auprès des services de police (4 niveaux A et 2 niveaux B). Le suivi par le SPF Mobilité et Transports de la politique de sécurité routière des services de police se décline sur quatre axes :

- l'évaluation des activités de contrôle
- le rapportage
- le soutien politique
- le soutien aux services de police

Cette mission doit contribuer à une optimisation de la performance des services de police dans le domaine de la sécurité routière. Une attention toute particulière sera accordée à la mise en oeuvre de la circulation routière en tant que 7e fonctionnalité de base pour la police locale.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé le projet d'arrêté royal relatif aux achats communs de la police intégrée via le Fonds de la Sécurité routière 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

08 oct 2010 -13:04

Appartient à Conseil des ministres du 8 octobre 2010

Allocations d'adoption

Majoration des allocations d'adoption en faveur des travailleurs indépendants

Majoration des allocations d'adoption en faveur des travailleurs indépendants

Sur proposition de Mmes Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, et Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à majorer de 2 % les allocations d'adoption en faveur des travailleurs indépendants à partir du 1er août 2009.

Cette allocation forfaitaire s'élève, après la revalorisation de 2 %, à 308,22 euros par semaine, comme c'est déjà le cas pour les allocations de maternité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

08 oct 2010 -13:04

Appartient à Conseil des ministres du 8 octobre 2010

Institut géographique national

Marché public pour la Défense

Marché public pour la Défense

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Défense Pieter De Crem à conclure avec l'Institut géographique national (IGN) un marché ouvert pluriannuel d'une durée de 4 ans relatif à la fourniture de produits et de services géographiques spécifiques à la Défense.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

08 oct 2010 -13:04

Appartient à Conseil des ministres du 8 octobre 2010

Entrepreneurs

Instauration de l'enregistrement automatique comme entrepreneur

Instauration de l'enregistrement automatique comme entrepreneur

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi instaurant l'enregistrement automatique comme entrepreneur.

Cet avant-projet permet d'utiliser le numéro d'entreprise attribué par la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) comme un numéro fiscal d'identification.

La procédure existante en matière d'enregistrement comme entrepreneur par le biais de commissions provinciales d'enregistrement est remplacé par une procédure automatique plus simple par le biais de la BCE. L'Etat belge se met ainsi en conformité avec la directive "Service" (2006/123/CE).

L'avant-projet modifie les dispositions concernées du Code des impôts sur les revenus 1992 et de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

08 oct 2010 -13:04

Appartient à Conseil des ministres du 8 octobre 2010

Code de la TVA

Notion de services publics postaux

Notion de services publics postaux

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à modifier le Code de la taxe sur la valeur ajoutée en matière de services publics postaux (article 44, § 3, 14°).

Afin de répondre à un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne, cet avant-projet stipule que l'exemption ne s'applique qu'aux services postaux qui répondent à la notion de service postal universel et dans la mesure où ces services postaux sont fournis par des opérateurs publics ou privés qui s'engagent à assurer la totalité ou une partie du service postal universel, tel qu'il est défini à l'article 142 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

08 oct 2010 -13:04

Appartient à Conseil des ministres du 8 octobre 2010

Centre pour l'égalité des chances

Prolongation du mandat du directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Prolongation du mandat du directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Egalité des chances, et afin de maintenir la nécessaire continuité de la gestion du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme durant la période d'affaires courantes, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger de six mois le mandat de l'actuel directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, M. Jozef De Witte, à partir du 1er novembre 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

08 oct 2010 -13:04

Appartient à Conseil des ministres du 8 octobre 2010

Marché public pour la police fédérale

Solution de stockage centralisé au profit de la police fédérale

Solution de stockage centralisé au profit de la police fédérale

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé le lancement d'un marché public pluriannuel de services pour l'acquisition, l'entretien et la gestion d'une solution de stockage centralisé (armoires à disques mirrorés), au profit de la police fédérale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

08 oct 2010 -13:04

Appartient à Conseil des ministres du 8 octobre 2010

Budget 2011

Circulaire sur les crédits provisoires

Circulaire sur les crédits provisoires

Le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire consacré à la préparation d'un projet de loi de finances pour 2011. La loi de finances 2011 prévoit des crédits provisoires à raison de trois douzièmes pour les services de l'Etat fédéral pour janvier, février et mars 2011. Ils sont calculés par programme, sur la base des crédits correspondants du budget général des dépenses ajusté de 2010. Les services ne pourront déroger à ces trois douzièmes que pour les exceptions motivées, comme par exemple les obligations contractuelles ou internationales.

Le projet de loi autorise également de continuer à percevoir l'impôt, de continuer à financer la dette publique et de transférer des moyens aux communautés et aux régions. Il a pour objectif d'assurer la continuité du service public malgré l'absence d'un budget approuvé pour 2011.

Aucune initiative nouvelle non autorisée antérieurement par le Parlement, c'est-à-dire dans le budget général des dépenses ajusté 2010, ne sera admise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>